

Mercredi 06 février 2019

Évacuations à Marseille : les services de l'État toujours mobilisés pour accompagner les entreprises en difficulté

Mettre en relation directe les entreprises touchées par les évacuations d'immeubles et les structures susceptibles de les accompagner, c'est l'objectif du forum organisé sous l'impulsion des services de l'État, ce lundi 04 février à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

L'évènement « Une journée pour rebondir » s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de l'État aux côtés des entreprises touchées par les mesures de mise en sécurité des immeubles.

■ Un accompagnement en 3 volets : immobilier, ingénierie de projet, soutien financier

Au total, 106 entreprises ont fait connaître leurs difficultés au guichet unique « Urgences commerces entreprises Marseille » : 73 entreprises subissent un arrêt total de leur activité, 33 connaissent une activité très perturbée avec au moins 70 % de perte de chiffre d'affaires.

Le forum tenu ce lundi a permis d'inciter les commerçants à se projeter sur un nouveau projet par la recherche de solutions pour rebondir, notamment en retrouvant des locaux pour poursuivre leur activité, de manière temporaire ou pérenne.

Sur les 38 entreprises ayant indiqué rechercher un local, 31 ont participé à ce forum et ont déclaré, à l'issue, avoir été satisfaites de leurs échanges avec les 16 organismes sur place.

Étaient présents :

- les **services de l'État** – DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) ;
- les **collectivités territoriales** – Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Métropole AMP, ville de Marseille, Initiatives Marseille Métropole ;
- les **organisations consulaires et professionnelles** – Ordre des Avocats, CMAR, CCIMP, Ici Marseille, Urban développement ;
- des **professionnels de l'immobilier d'entreprise** – Constructa, Make it Marseille, BCH Immo ;
- des **organismes bancaires et de microcrédits** – Banque de France, ADIE, Creasol, CPN.

■ Une initiative qui vient compléter celle du guichet unique

Depuis novembre dernier, un guichet unique permet aux entreprises d'obtenir des informations sur les aides mobilisables et de bénéficier d'un accompagnement à la constitution des dossiers. Il peut s'agir de soutien pour retrouver des locaux afin de poursuivre leur activité ou de solliciter des aides financières ou des mesures d'accompagnement de la part des services financiers.

Ce guichet unique s'appuie sur une **cellule de suivi des entreprises**, composée des services de l'État (préfecture – DRFIP – URSSAF – DIRECCTE – Banque de France – SSI), des collectivités (Conseil régional, Conseil

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13

départemental, Métropole, Ville de Marseille), des organismes consulaires (CCIMP – CMA), des organisations professionnelles (UPE 13, CPME 13, Fédération commerces en 13, Fédération Marseille Centre, Terre de commerces).

Au 29 janvier 2019, 485 demandes de soutien avaient été adressées à cette cellule de suivi. A titre d'exemple :

- 22 entreprises ont fait une demande d'activité partielle auprès des services de la DIRECCTE. Un examen accéléré des demandes après fourniture d'un arrêté de péril ou d'évacuation a été effectué pour chaque demande. Sur 14 dossiers complets déposés, 8 demandes ont d'ores et déjà été satisfaites.
- 27 entreprises ont obtenu des services des impôts un dégrèvement ou une remise de CFE ;
- la sécurité sociale des indépendants (SSI) a débloqué 23 000 euros d'aides pour 27 dossiers ;
- la Banque de France a accompagné 14 entreprises qui rencontraient des difficultés dans les relations avec les organismes bancaires, notamment pour obtenir des reports d'échéances.

Les commerçants artisans entrepreneurs, peuvent prendre contact avec :
« URGENCE COMMERCES ENTREPRISES MARSEILLE » – 04 91 39 34 39 ou urgencemarseille@ccimp.com

Un formulaire en ligne est également à disposition des entreprises à
www.ccimp.com/urgence-commerces-entreprises-marseille